



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de la sécurité routière

Groupe d'experts de la signalisation routière

Vingtième session

Genève, 25 octobre 2021

**Rapport du Groupe d'experts de la signalisation routière
sur sa vingtième session****I. Participation**

1. Le Groupe d'experts de la signalisation routière (GE.2) a tenu sa vingtième session à Genève le 25 octobre 2021, sous la présidence de M. K. Hofman (Belgique). Y ont participé des représentants des États membres de la CEE suivants : Belgique, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Italie, Lituanie, Luxembourg, Portugal, Suède et Suisse.

2. L'Union européenne, le Partenariat euro-méditerranéen (Euromed) et les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentés : Confederation of Organisations in Road Transport Enforcement (CORTE), Chartered Institute of Logistics and Transport (CILT) et Fédération européenne des auto-écoles (EFA). En ce qui concerne le secteur privé, les entreprises Easa Husain Al-Yousifi & Sons Company et Forschungsgesellschaft Strasse-Schiene-Verkehr (FSV) et le partenariat International Road Safety Initiative (IROS) étaient représentés.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

3. Le Groupe d'experts a adopté l'ordre du jour de la session (ECE/TRANS/WP.1/GE.2/39). Une proposition d'ajout du point « Élection du Bureau » (c'est-à-dire du Président et du Vice-Président) a été rejetée à l'unanimité par tous les représentants des gouvernements.

**III. État d'avancement du rapport final du Groupe d'experts
et des propositions d'amendements aux annexes 1 et 3
de la Convention de 1968 sur la signalisation routière
(point 2 de l'ordre du jour)**

4. Le Président a fait une présentation sur l'état d'avancement du rapport final du Groupe d'experts (ECE/TRANS/WP.1/2019/4) et des propositions d'amendements aux annexes 1 et 3 de la Convention de 1968 sur la signalisation routière (ci-après « la Convention ») (ECE/TRANS/WP.1/2019/5) dans le prolongement des discussions du Forum mondial de la



sécurité routière (WP.1). En résumé, le WP.1 a terminé l'examen des documents (auxquels il a apporté quelques modifications). Ces documents devraient être présentés en mars 2022 pour adoption officielle par le WP.1.

IV. Programme de travail : signaux ne figurant pas dans la Convention (point 3 de l'ordre du jour)

5. En février 2021, le Comité des transports intérieurs a approuvé la prolongation du mandat du Groupe d'experts jusqu'au 31 décembre 2022 afin de lui permettre d'achever ses travaux sur les signaux routiers « additionnels » (c'est-à-dire les signaux qui pourraient éventuellement être inclus dans la Convention) (ECE/TRANS/304, par. 27).

6. Dans ce contexte, le Groupe d'experts a réfléchi à la manière d'évaluer les signaux ne figurant pas dans la Convention (additionnels) sur la base du document informel n° 2 (février 2019). L'IROSI a présenté le document informel n° 1 (décrivant les résultats d'une enquête informelle auprès des experts) et le secrétariat a fait un exposé dans lequel il était proposé de classer les signaux routiers du document informel n° 2 (février 2019) par domaines hautement prioritaires, par exemple « usagers de la route vulnérables » ou « zones à émissions limitées ». L'IROSI a également présenté un résumé de son exposé sur les signaux à évaluer en vue de leur éventuelle inclusion dans la Convention de Vienne.

7. Le Groupe d'experts a envisagé plusieurs manières de sélectionner les nouveaux signaux susceptibles d'être ajoutés à la Convention et de décider de leur inclusion, et accepté la proposition du Président décrite ci-après. Dans un premier temps, le Président et le secrétariat élaboreraient un questionnaire qui serait envoyé aux représentants gouvernementaux participant aux travaux du Groupe d'experts. L'objectif serait d'obtenir une liste de domaines prioritaires hiérarchisés. Dans un deuxième temps, le Président et le secrétariat établiraient un document informel dans lequel des signaux (principalement tirés du document informel n° 2 (février 2019), mais pas uniquement) seraient affectés à ces domaines prioritaires. Le Groupe tiendrait une première session informelle à laquelle il examinerait ce document et pourrait envisager l'ajout de signaux routiers à la Convention. Enfin, le Groupe d'experts examinerait les priorités afin de déterminer quels signaux il faudrait recommander d'ajouter. Ces recommandations ne pourraient être examinées et faire l'objet d'une décision qu'à des sessions officielles du Groupe d'experts.

V. e-CoRSS (version électronique de la Convention de 1968 sur la signalisation routière) (point 4 de l'ordre du jour)

8. Le secrétariat a informé le Groupe d'experts de l'état d'avancement de l'élaboration de la version électronique de la Convention (e-CoRSS). La quasi-totalité des images des éléments de signalisation routière avaient été intégrées à cette base de données et le secrétariat devait commencer à y ajouter du texte dès que le WP.1 aurait adopté la proposition d'amendement figurant dans le document ECE/TRANS/WP.1/2019/5. Après cela, l'e-CoRSS serait accessible au public, mais n'aurait aucun caractère contraignant avant que la proposition d'amendement soit entrée en vigueur.

VI. Questions diverses (point 5 de l'ordre du jour)

9. Le secrétariat a informé le Groupe d'experts qu'il n'accepterait pas de traiter ou de publier sur le site Web de la CEE les documents et les présentations contenant des éléments protégés par des droits d'auteur (sauf s'ils étaient accompagnés d'une autorisation écrite du titulaire des droits).

VII. Date de la réunion suivante (point 6 de l'ordre du jour)

10. La session suivante du GE.2 doit se tenir le 30 mai 2022 à Genève. Afin d'achever son mandat d'ici à la fin 2022, le Groupe d'experts a convenu de tenir quelques sessions

informelles (en anglais uniquement) entre les sessions officielles. Le Président et le secrétariat élaboreront un calendrier provisoire de ces sessions informelles, qui sera bientôt présenté au Groupe d'experts.

VIII. Adoption du rapport (point 7 de l'ordre du jour)

11. Le Groupe d'experts a adopté le rapport de la session.
-